

Cette Formation spécialisée avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/04/2026 (pour avis) ;
2. Actualité de la mise en oeuvre du chantier relatif à l'évolution de l'organisation et des missions des services des impôts des particuliers – « SIP de demain » (pour information) ;
3. Proposition d'ajustement des horaires d'ouverture pour l'accueil physique au sein des centres des finances publiques de la Somme (pour avis) ;
4. Examen du tableau de bord de veille sociale 2025 (pour information) ;
5. Compte-rendu des visites effectuées par une délégation de la formation spécialisée du CSAL à la direction départementale des finances publiques (Amiens-Courbet) le 9 mars 2026 et à la cité administrative d'Amiens le 16 mars 2026 (pour information) ;
6. Présentation du plan de soutien à l'activité des secteurs économiques les plus touchés par la crise énergétique (pour information) ;
7. Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;
8. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL-FS (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;
9. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Vous pouvez lire notre déclaration liminaire : [ICI](#)

Réponse aux différentes déclarations liminaires

En réponse aux différentes déclarations liminaires qui pour la plupart alertent sur la perte de pouvoir d'achat massive des agents de la fonction publique avec un tassement inédit des grilles salariales, la présidente de séance admet que c'est un vieux sujet. Pour autant, selon elle le gouvernement eu égard à l'état des comptes publics extrêmement dégradés n'a pas de marge de manœuvre.

Nous ont donc été resservis les poncifs éculés, la dette, les intérêts de la dette, le déficit, la part des rémunérations dans les dépenses publiques... Bref si l'État n'est pas en faillite nous n'en sommes pas très loin.

Pour autant le gouvernement est bon prince. Le petit personnel pourra réclamer sa petite *indemnité forfaitaire de 100 euros* pour mettre de l'essence dans sa totomobile, mais pas trop tout de même. Autre largesse, la revalorisation « temporaire » du barème kilométrique. Vous pourrez donc aller travailler sans perdre trop d'argent. Vous voyez le gouvernement est à l'écoute.

Et puis le tassement de la grille salariale elle se tasse pour tout le monde, privé comme public. Et vous avez les primes.

Sur les inégalités et la paupérisation d'une partie des salariés du privé et de la fonction publique, le sentiment de la présidente est qu'il n'y a pas eu de dégradation notable en la matière ces dernières années. Et pourtant, les chiffres sont têtus, en France, les inégalités se creusent malgré la redistribution. Entre les 10 % de Français les plus riches et les 10 % les plus pauvres, les revenus vont de 1 à 20 hors prestations sociales et autres transferts. Ces mécanismes de redistribution ramènent l'écart de 1 à 3,7, selon une étude de l'Insee, mais les inégalités continuent de s'accroître et la fiscalité les accentue légèrement.

Côté effectif, la présidente rappelle que pour la Somme c'est une année blanche, puisque pas de suppression de postes cette année. Par ailleurs, il nous est fait remarqué qu'il existe une disharmonie entre la répartition des

effectifs et les besoins sur les territoires ce qui expliquerait en partie le recours à davantage de contractuels. Au final et en valeur absolue les tensions sur les effectifs doivent être relativisées.

Pour la CGT Finances Publiques, il y a lieu d'investir urgemment pour répondre aux besoins de la population que cela soit en matière de santé, d'éducation de recherche, de logement, de souveraineté alimentaire ou bien encore pour la transition écologique. Et ce n'est pas les dépenses à bourse déliée pour acheter des canons qui vont y répondre, ni les allègements de cotisations sociales qui coûtent à la collectivité aujourd'hui plus de 80 milliards d'euros et qui génèrent des trappes à bas salaires aux effets délétères puisque les salariés ne peuvent plus acheter le produit de leur travail, ni se nourrir sainement.

Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 27 avril 2026 (pour avis)

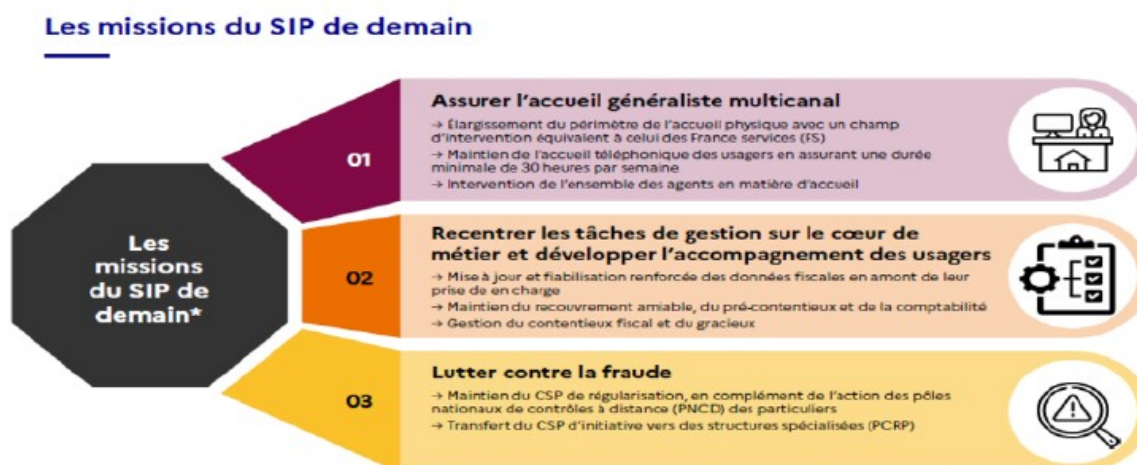
S'agissant du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026, ce document reprenant l'essentiel des précédents débats, il n'y a pas de difficulté à ce qu'il fasse l'objet d'une approbation après un correctif demandé par FO DDFiP 80. L'ensemble des représentants du personnel valide donc ce document

Actualité de la mise en oeuvre du chantier relatif à l'évolution de l'organisation et des missions des services des impôts des particuliers – « SIP de demain » (pour information)

La note cadre SIP de demain n°2023/03/3901 du bureau GF-1A du 16 mai 2023 précise les orientations de la nouvelle organisation des SIP, tenant compte de l'évolution de leurs missions et des priorités actuelles. Ces dernières sont recentrées sur l'accueil multicanal, l'accompagnement des usagers, les tâches de gestion cœur de métier (mise à jour et fiabilisation des bases, recouvrement, contentieux et comptabilité) et la lutte contre la fraude déclarative des particuliers.

La mise en œuvre de ces missions implique un découplage accru des différents métiers au sein même du SIP (entre les services d'accueil, d'assiette et de recouvrement) et entre le SIP et les autres services chargés de la fiscalité des particuliers.

Les orientations de cette note ont vocation à être mises en œuvre de manière progressive, au plus tard avant la fin du cadre d'objectifs et de moyens (2027).



Dans la Somme, un temps de concertation a été organisé prenant la forme de l'organisation de différents ateliers auxquels une trentaine d'agents a participé.

La réunion du groupe de travail conclusif s'est tenue le 3 décembre 2025 et a permis de construire collectivement un plan d'action pour l'année 2026, reprenant l'ensemble des propositions des ateliers.

Le plan d'action vise à permettre la mise en place d'organisations moins cloisonnées, favoriser la communication au sein du service et avec les autres services pour apporter la meilleure réponse possible à l'utilisateur. Les SIP seront accompagnés pour permettre le développement de la polyvalence des agents des SIP.

Le plan d'action a été présenté par les responsables de SIP à leurs équipes, et leurs retours confirment qu'il n'a pas suscité de difficulté particulière. Aucune opposition de principe n'a été exprimée à titre individuel. Le principe de la réforme est compris et accepté.

Néanmoins, la question de la polyvalence reste un point d'attention, en particulier au SIP d'Amiens compte tenu de la taille de l'équipe.

Les principaux sujets soulevés ont été le besoin de formation et la nécessité de tuilage au sein des équipes. La formation SIP de demain a donc été programmée au niveau local dans chaque SIP dès le mois de mars 2026, avant le début de la campagne déclarative, afin de permettre aux agents d'acquérir les connaissances de bases pour favoriser le décroisement effectif des métiers du SIP (assiette / recouvrement).

Si besoin, des formations complémentaires pourront être organisées dans les SIP avant la campagne des avis.

La communauté NOVAE SIP de demain, mise en place en février 2026, est appréciée même si sa création récente n'a pas encore fait l'objet d'une pleine appropriation par les équipes. Les agents et l'encadrement reconnaissent la richesse et l'utilité de son contenu.

Le décroisement est en cours de mise en œuvre dans les SIP.

Au **SIP d'Abbeville**, le décroisement assiette et recouvrement n'est pas encore totalement effectif au démarrage de la campagne déclarative 2026, certaines modalités d'organisation sont encore à préciser. Il est envisagé de fusionner le SVI pour décroiser la prise en téléphone entre les services d'assiette et de recouvrement.

Concernant le **SIP d'Amiens**, le décroisement est déjà en cours grâce au positionnement de l'ensemble des équipes sur le pôle téléphonique sans orientation des appels selon les motifs. L'organisation est structurée autour de 4 équipes : accueil, assiette, recouvrement forcé et CSP/amiable. Le principe du renfort de l'équipe CSP/amiable sur l'ensemble des missions est acté. Il sera complété par le renfort de chaque équipe sur les missions des autres (par exemple : renfort de l'accueil sur l'assiette ou le recouvrement, traitement du recouvrement amiable par l'assiette en réception usager...).

S'agissant du **SIP Est de la Somme**, la participation des agents du recouvrement à la campagne déclarative se fait sur la base de 3 agents au guichet d'accueil. Les agents de la cellule recouvrement répondent aussi par téléphone aux questions d'assiette. Le retour à un numéro de téléphone unique et commun assiette et recouvrement est envisagé.

Pour la CGT Finances Publiques, le décroisement doit s'accompagner des formations nécessaires à celui-ci sans pour autant amoindrir la compétence technique des collègues dans leur domaine.

La CGT Finances Publiques de la Somme sera attentive à ce que le déploiement du plan d'actions tiennent compte de la situation de chaque agent.

Proposition d'ajustement des horaires d'ouverture pour l'accueil physique au sein des centres des finances publiques de la Somme (pour avis)

Rappel des horaires actuels

CFP	Heures d'ouverture /semaine	Matin	Après-midi
Abbeville	20h30	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15	Accueil exclusif sur rendez-vous le mardi après-midi de 13h à 16h, sauf urgences
Amiens	20h30	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15	Accueil exclusif sur rendez-vous le mardi après-midi de 13h à 16h, sauf urgences
Péronne	17h30	Lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 sauf jeudi matin Accueil exclusif sur rendez-vous le jeudi matin de 9h à 12h30	Fermé
Albert	17h30	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15, soit 17h30/semaine	Fermé
Doullens			
Friville			
Poix			
Montdidier			

Présentation du projet :

CFP	Heures d'ouverture /semaine	Matin	Après-midi
Abbeville	18h45	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45 à 12h30 Accueil exclusif sur RDV le mercredi matin (8h45 à 12h30)	Fermé suppression de l'APRDV en plage exclusive du mardi après-midi
Amiens	18h45	Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15 Accueil exclusif sur RDV le mercredi matin	Fermé suppression de l'APRDV en plage exclusive du mardi après-midi

		(8h30 à 12h15)	
Péronne	17h30	Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 sauf jeudi matin Accueil exclusif sur rendez-vous le jeudi matin de 9h00 à 12h30	Fermé
Albert	15h00	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 12h30 Fermé le mercredi	Fermé
Doullens			
Frivilles			
Poix			
Montdidier			

Le projet présenté consiste en une diminution du temps d'accueil hebdomadaires.

La direction a notamment justifié son projet par une volonté de donner de l'air aux organisations de travail.

Pour la CGT Finances Publiques, seule la création d'emplois permettrait de diminuer la charge de travail des agents des finances publiques de la Somme.

La CGT Finances Publiques a souligné, une fois de plus, que la solution adoptée par la direction pour donner de l'air aux organisations de travail consistait à faire reculer sans cesse l'accessibilité des services publics. Elle a par ailleurs fait part de ses craintes fondées que de telles mesures préparent les suppressions d'emplois de demain.

Pour la CGT Finances Publiques, une autre solution est possible : des créations d'emplois partout où cela est nécessaire.

En conséquence, la CGT Finances Publiques a voté CONTRE.

Les autres syndicats aussi.

Examen du tableau de bord de veille sociale 2025 (pour information)

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, observatoire interne, espaces de discussion...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Il fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Quelques éléments sur lesquels la CGT Finances Publiques a fait des observations :

=> Elements de contexte : le recrutement au choix des inspecteurs des Finances Publiques : Pour la CGT Finances Publiques, ce recrutement n'est que le choix de l'administration puisque les inspecteurs ne peuvent candidater que sur les fiches de poste émises et non sur l'ensemble des postes de cadre A existant sur la DDFiP. Les inspecteurs entrants sont obligés de candidater sur les premières fiches de postes publiées pour ne pas risquer de se retrouver affecté d'office sur un poste qu'ils n'ont pas souhaité.

- **Indicateur n° 2** - Le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours est en forte baisse ()

TBVS N-2	TBVS N-1		TBVS N	
433	 3,5 %	448	 24,5%	338

Les agents avec des COM récurrents sont suivis par la division RH afin d'identifier à priori les agents susceptibles d'être en difficulté, en collaboration étroite avec le médecin du travail, la correspondante sociale et l'assistant de service social.

Par ailleurs, les chefs de service alertent systématiquement le service RH dès qu'ils identifient chez leurs collaborateurs des signaux d'alerte, ce qui permet au service RH de contacter sans délai les agents concernés et de les mettre en lien avec les acteurs médico-sociaux le cas échéant.

Les organisations syndicales jouent également un rôle d'alerte important auprès de la direction.

Des réunions trimestrielles complètent les échanges réguliers entre les différents acteurs et en tant que de besoin.

- **Indicateur n° 10** – Le nombre d'arrêts en CLM et CLD est en très forte augmentation ()

TBVS N-2	TBVS N-1		TBVS N	
19	 16,7%	15	 73,3%	26

Le service RH suit individuellement les agents placés en CLM et CLD. Des rendez-vous périodiques chez le médecin expert et/ou le médecin du travail leur sont proposés régulièrement pour adapter la réponse de l'administration à leur situation. La correspondante sociale et l'assistant de service social interviennent en relais et accompagnent les agents dans leurs démarches et les réunions trimestrielles avec le service RH et les acteurs médico-sociaux permettent un suivi complet des dossiers qui complètent le dispositif d'accompagnement. Lorsque les agents sont aptes à reprendre leur activité, un temps partiel thérapeutique peut leur être proposé pour faciliter leur réadaptation. La note nationale sur les modalités de reprise des agents après une absence longue est aussi appliquée (le retour en service doit être validé par le conseil médical) et les chefs de service sont ainsi sensibilisés à la tenue d'un entretien individualisé avec l'agent lors de leur reprise d'activité.

Le service RH continue de les accompagner pendant l'arrêt maladie, avec notamment un soutien moral et une écoute active. De la même façon, avant leur retour dans les services, les agents bénéficient systématiquement d'un entretien (téléphonique ou en présentiel) avec le service RH.

Pour la CGT Finances Publiques, la forte diminution est à mettre en relation non seulement avec le jour de carence et la réduction de 10 % de rémunération mais surtout avec la hausse du télétravail et la forte augmentation de CLM/CLD. Ainsi, les agents sont placés plus rapidement en CLM/CLD. Par ailleurs, la réforme de la rémunération en CMO laisse supposer que les fonctionnaires des finances publiques tentent de travailler alors qu'ils sont malades et aggravent leur état de santé en ne s'arrêtant pas dès que leur état de santé l'exige (recours au télétravail dans un premier temps).

- **Indicateur n° 3 - Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps baisse (↘)**

TBVS N-2	TBVS N-1		TBVS N	
2 922	↗ 19,6 %	3 494	↘ 8,6 %	3 193

La moyenne dans le département du nombre de jours de congés déposés sur le CET est de 4,44 j/ agent pour 4,50 j/agent en moyenne nationale.

Sur les 3 193 jours mis en CET, la répartition selon les options choisies se fait de la manière suivante :

- 1 252 jours sont laissés sur le CET ;
- 1 755 jours sont rachetés ;
- 120 jours sont consommés comme congés ;
- 66 jours sont versés pour la Retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

Les jours versés en CET sont donc utilisés, pour 39 %, pour augmenter le volume du CET pour un éventuel départ anticipé à la retraite et pour 55 % pour une augmentation du pouvoir d'achat par le biais du rachat (42 % pour N-1).

Le volume d'utilisation en jours de congés dans l'année est de 4 %.

Quant aux versements au titre d'un complément de retraite, ils représentent 2 %.

Pour la CGT Finances Publiques, le constat que l'augmentation du rachat de jours est à mettre en relation avec les revendications des agents sur leur pouvoir d'achat. **Ainsi, d'après l'observatoire interne, seul 35 % des agents de la DGFIP sont satisfaits de leur rémunération contre 50 à 51 % au sein du ministère et dans la fonction publique d'État.** Les fonctionnaires des Finances Publiques cherchent donc à améliorer leur pouvoir d'achat en travaillant plus mais subissent l'injustice de constater que, contrairement au secteur privé, les jours travaillés supplémentaires demeurent soumis à l'impôt sur le revenu. Sur ce point, il convient de dire que cette exonération des heures supplémentaires à l'impôt sur le revenu des salariés du privé contribue à assécher les recettes dont a tant besoin la collectivité et donc à creuser des déficits qui justifieront ensuite des mesures austéritaires.

Depuis des années la CGT porte le projet des 32h hebdomadaires sans perte de salaire. Pour la CGT, il doit s'agir d'une baisse du temps de travail hebdomadaire légal à 32h qui doit s'appliquer sans perte de salaire. Mais, aussi, ces 32h ne pourront être lissées sur l'année, selon des durées de travail hebdomadaires variables d'une semaine à l'autre. L'objectif, hier comme aujourd'hui, reste le même : agir de sorte à mieux répartir le temps de travail entre tous les actifs.es, femmes et hommes, jeunes et seniors, à temps partiel, temps complet ou privés d'emploi. Pour éviter le recours abusif aux heures supplémentaires là où les 35h seraient maintenues, la CGT demande la mise en place d'un plafond d'heures supplémentaires au-delà duquel celles-ci généreraient des congés en plus et une majoration plus élevée de ces heures.

Le taux de télétravailleurs augmente pour passer de 72,9 % à 77,7 %.

Comme évoqué lors du bilan annuel sur le télétravail, la CGT Finances Publiques a fait valoir qu'il ne s'agissait que du taux de personnes disposant d'un contrat et non du nombre moyen de jour de télétravail réellement pris.

Comme l'a souligné la CGT Finances Publiques, il est tout à fait possible d'accorder un contrat de télétravail ponctuel sans permettre de poser réellement les jours demandés.

Ceci dit, la CGT Finances Publiques note, comme elle l'a d'ailleurs déjà elle-même recommandé, que le service RH s'attache à conseiller aux agents d'ouvrir une convention de TT régulier et une convention de TT

ponctuel, en concertation avec leur chef de service, pour permettre plus de souplesse dans la gestion de leur quotidien et améliorer l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

Compte-rendu des visites effectuées par une délégation de la formation spécialisée du CSAL à la direction départementale des finances publiques (Amiens-Courbet) le 9 mars 2026 et à la cité administrative d'Amiens le 16 mars 2026 (pour information)

Compte-rendu des visites effectuées par une délégation de la formation spécialisée du CSAL à la direction départementale des finances publiques (Amiens-Courbet – Services situés au rez-de-chaussée) :

=> La situation RH est en fragilité dans tous les services visités (BILI, DSPL, RNF, SOCE).

=> Les arrêts pour épuisement professionnel de deux encadrants des deux services de la Division des Opérations Comptables de l'État n'est pas anodin.

=> Les principaux problèmes remontés concernant les aspects bâtimentaires : chauffage, surface des bureaux, bruit, isolation phonique et thermique.

Compte-rendu des visites effectuées par une délégation de la formation spécialisée du CSAL à la direction départementale des finances publiques à la cité administrative d'Amiens :

Hormis certains aspects bâtimentaires qui sont en cours de résolution, la visite de service n'a pas mis en exergue de difficultés particulières.

Présentation du plan de soutien à l'activité des secteurs économiques les plus touchés par la crise énergétique (pour information)

Dans un contexte marqué par les conséquences économiques de la crise au Moyen-Orient, l'exécutif fait, selon lui, le choix d'un accompagnement ciblé plutôt que de mesures générales. Le Gouvernement privilégie ainsi une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque secteur.

Le Gouvernement met en place :

- un soutien direct pour les particuliers modestes les plus impactés. Le décret instituant l'indemnité carburant a été publié au JORF le 2/05/2026

- une Aide à destination des entreprises bénéficiaires du tarif réduit d'accise applicable au gazole non routier utilisé pour des travaux agricoles et forestiers sans faire de discrimination entre petites et grandes exploitations.

- Aide visant à soutenir la trésorerie des petites et moyennes entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP), n'excédant pas 20 salariés

Ces aides ont été présentées compte tenu de leur mise en œuvre par certains services de la DDFiP. La CGT Finances Publiques restera vigilante quant au surcroît d'activité que ces aides peuvent engendrer.

Pour la CGT Finances Publiques, ces aides ne sont que des miettes face à l'inflation subie par l'ensemble de la population. L'urgence est à l'augmentation des salaires et des traitements par la refonte des grilles de rémunérations.

Observations / Informations diverses :

Concernant les travaux du SDIF consistant à la réalisation de deux bureaux séparés pour les inspectrices PELP et PELH, il nous a été indiqué qu'une mise en concurrence était en cours de réalisation compte tenu du caractère élevé des devis présentés. La direction a indiqué qu'elle espérait une réalisation pour la fin de l'année 2026.

Sans revenir sur son vote POUR les travaux de sécurisation de l'espace d'accueil à Rollin, la CGT Finances Publiques a fait connaître les problèmes de confidentialité dans le box attribué aux services de contrôle (demie-cloison).

Les autres points à l'ordre du jour n'ont pas appelé d'observations particulières.

Les élus CGT présents.

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Nicolas Plouard (Titulaire)



LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)